

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 1, rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex**

**Arrêté du Président**

**N°2017-358**

LY/PC

**OBJET** : EPT Grand Paris Sud Est Avenir  
Composition des commissions de sélection professionnelle  
Novembre 2017

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié pour l'application du chapitre II du titre I<sup>er</sup> de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la circulaire n°12-030973-D du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale prévu au chapitre II du titre I<sup>er</sup> de la loi du 12 mars 2012 modifiée relative notamment à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2016-217 modifié du 20 septembre 2016 de désignation des personnes représentants le Président du Centre de Gestion pour la présidence des commissions d'évaluation professionnelle organisées par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France pour le compte des collectivités et établissements publics,

Vu l'arrêté n°2016-216 modifié du 20 septembre 2016 de désignation des personnalités qualifiées qui siégeront au sein des commissions d'évaluation professionnelle organisées par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France pour le compte des collectivités et établissements publics,

Vu l'arrêté n°2016-144 du 26 mai 2016 portant délégation de signature à Madame Sylvie HUSSON, directrice générale,

Vu l'arrêté n°2017-17 du 11 janvier 2017 portant délégation de signature à Madame Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe,

Vu l'arrêté n°2015-153 du 29 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour le compte des collectivités affiliées,

Vu l'arrêté n°2017-290 du 29 septembre 2017 modifié par 16 octobre 2017, portant ouverture des sessions de sélections session de novembre 2017 de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir,

**l'arrêté n°2017-340 du**  
Accusé de réception en préfecture  
093 287 50 0000 20171026201718  
Date de télétransmission : 26/10/2017  
Date de réception préfecture : 26/10/2017

## ARRETE

**Article 1 :** La commission d'évaluation professionnelle est constituée comme suit :

Date(s)	Filière(s)	Représentant(s) du Président du CIG	Personnalité(s) qualifiée(s)	Fonctionnaire(s)
06/11/2017	Culturelle	<b>Nader BEYK</b> Attaché principal CNFPT	<b>Jean-François PIETTE</b> Directeur d'enseignement artistique Commune de Paris	<b>Aude PORTALIER</b>

**Article 2 :** Sont désignés comme suppléants du représentant du Président du CIG ou de la personnalité qualifiée, les agents du Centre de Gestion suivants :

- Sylvie HUSSON, Directrice Générale
- Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe
- Martine BARBEROUX, Directrice des concours
- Lina YUGIL, Chef du service administration générale
- Muriel CASALASPRO, Chef du service pédagogique
- Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel 2
- Amélie BOURLIEUX, Cadre pédagogique
- Sonia RAIMBAULT-LE GALL, Cadre pédagogique

**Article 3 :** Sont désignés comme suppléant des fonctionnaires :

- Yves RUSCHER
- François PAILLE
- Aude PORTALIER

**Article 4 :** Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

**Article 5 :** Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans un délai de 2 mois à compter de l'affichage.

Fait à Pantin, le 24 octobre 2017

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des Concours

  
Martine BARBEROUX



Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20171024-2017-358-AR  
Date de télétransmission : 26/10/2017  
Date de réception préfecture : 26/10/2017